

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 21 mars 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS.....	3
Plan d'action pour la certification accélérée	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.....	4
Alignement des programmes agréés sur la stratégie visant la langue française	4
Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs	4
Éducation technologique.....	4
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE	5
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	9
3. Améliorer l'engagement des partenaires	13
STATISTIQUES	18
Ressources humaines	18
Services aux postulants et aux membres	18
Statistiques sur les membres.....	20
Bibliothèque Margaret-Wilson	20
Appels des inscriptions	21
Normes d'exercice et agrément.....	21
Enquêtes et audiences	23

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport trimestriel de l'Ordre en 2023. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre, et rend compte des statistiques et activités du quatrième trimestre de 2022 (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022) ainsi que des statistiques de fin d'année 2022, le cas échéant. Le rapport comprend également des mises à jour sur les récentes activités réglementaires et législatives, les réponses de l'Ordre à cet égard, l'effectif, les services aux membres, ainsi que les enquêtes et audiences, entre autres.

FAITS SAILLANTS

Plan d'action pour la certification accélérée

Au cours du quatrième trimestre de 2022, les travaux se sont poursuivis sur un certain nombre d'initiatives visant à soutenir la numérisation du processus d'inscription, y compris le lancement d'un portail de téléversement de documents pour les postulants et les tierces parties ou établissements. En plus de ces améliorations du système, l'Unité du service des dossiers a pris des mesures pour améliorer les procédures relatives aux documents exigés afin de soutenir davantage la numérisation du processus d'inscription. Entre autres, elle a approuvé de nouveaux fournisseurs de relevés de notes numériques pour aider les postulants à obtenir les documents requis et, dans la mesure du possible, a automatisé le téléversement de ces relevés de notes dans le dossier des membres et des postulants. Nous acceptons ou validons actuellement les relevés de notes numériques de neuf fournisseurs autorisés qui desservent des établissements en Ontario, au Canada ou à l'étranger. Au quatrième trimestre, l'Unité des services aux membres a approuvé l'ajout de deux autres fournisseurs afin d'étendre ce service à d'autres établissements non couverts par les plateformes existantes, à savoir le Pakistan et l'Inde. De plus, nous avons apporté des changements pour automatiser le téléversement des relevés de notes reçus de MesCertif.ca, ce qui a permis d'éliminer les étapes de téléversement manuel et de fournir aux postulants un accusé de réception plus rapide. La plateforme MesCertif.ca permet d'accéder à des documents officiels provenant de tout le Canada et de plus de 130 pays dans le monde.

Toujours au quatrième trimestre, nous avons ajouté des options libre-service pour les membres, les postulants et les tierces parties. Disponibles en tout temps, les options en ligne permettent aux membres et aux postulants de téléverser des documents directement dans notre système, de réinitialiser leur dossier par texto ou par courriel, et d'imprimer le document attestant leur titre professionnel (pour les membres seulement). Grâce au lancement du portail de téléversement de documents, le Service à la clientèle a pu réaffecter des ressources à la gestion des volumes de courriels et à la formation à l'utilisation des courriels. Le remaniement de la page «Nous joindre» donne déjà des résultats positifs pour le Service à la clientèle en ayant contribué à réduire le nombre de questions soumises à partir de cette page. Nous avons publié une nouvelle sur notre site web à propos de ces services supplémentaires. Pour en savoir plus, voir **Gérer les risques plus stratégiquement** plus loin.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Au 31 décembre 2022, près de 213 000 membres et postulants avaient suivi avec succès le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel. Depuis son lancement le 3 janvier 2022, nous avons régulièrement communiqué avec nos partenaires au sujet du programme obligatoire et offert des conseils sur la façon de le suivre, ce qui a contribué en partie au taux de conformité élevé. Parmi les activités, notons les suivantes :

- Notes de service aux employeurs;
- Courriels directs aux membres;
- Articles dans les infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme*;
- Mise à jour régulière de la foire aux questions, au fur et à mesure que les circonstances changeaient (p. ex., prolongation de deux semaines de la date limite initiale pour tous les membres);
- Ajout dans le dossier des membres de renseignements personnalisés sur la date limite en vue de réduire les requêtes;
- Soutien aux efforts de notre partenaire de programme visant à fournir une version papier aux personnes qui ne sont pas en mesure d'utiliser un appareil électronique.

Alignement des programmes agréés sur la stratégie visant la langue française

En 2022, l'Unité d'agrément a travaillé avec deux fournisseurs pour l'examen de nouveaux programmes de formation à l'enseignement aux cycles primaire-moyen en français. En novembre 2022, le comité d'agrément a accordé l'agrément initial à un nouveau programme consécutif en plusieurs parties en français de l'Université de l'Ontario français (l'«UOF») et, en mars 2023, il rendra sa décision concernant les programmes concurrent, consécutif et en plusieurs parties en français de l'Université Laurentienne. Les programmes en plusieurs parties offrent un moyen souple pour les étudiants de suivre les cours requis et d'effectuer leur stage initial en vue d'obtenir un certificat transitoire, lequel leur permet de travailler pendant qu'ils terminent le reste de leur programme de formation à l'enseignement. Il s'agit là d'un moyen de répondre aux besoins en personnel enseignant dans le secteur. Pour en savoir plus, voir **Améliorer l'engagement des partenaires** plus loin.

Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs

L'objectif du *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* est de préciser le contenu de base qui devrait être inclus dans les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario. Nous actualisons le guide périodiquement pour refléter les modifications apportées aux systèmes et aux programmes; la dernière révision remonte à 2017. Le guide actualisé tiendra compte de la rétroaction de nos partenaires provinciaux recueillie en 2022 au moyen de séances de consultation, d'un sondage en ligne et d'un processus d'examen des partenaires externes. Pour en savoir plus, voir **Améliorer l'engagement des partenaires**.

Éducation technologique

Notre personnel travaille avec de nombreux partenaires pour aborder l'éducation technologique dans la formation initiale et continue des enseignants. Une table ronde avec des membres de l'organisme Collèges Ontario a permis de discuter des façons dont les enseignants peuvent obtenir les qualifications pour enseigner l'éducation technologique dans les écoles de la province. En décembre 2022, des membres de notre personnel ont assisté à une réunion du comité consultatif sur l'éducation technologique de l'Université

York en tant qu'observateurs au cours de laquelle on a annoncé un modèle de prestation groupée pour les qualifications en éducation technologique (QA de l'annexe B). Une fois agréés, les cours offerts dans le cadre de ce modèle permettront aux enseignants de l'Ontario d'acquérir des qualifications qui n'ont pas été offertes depuis plus de cinq ans. Pour en savoir plus, voir **Améliorer l'engagement des partenaires**.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Fournisseurs de programmes menant à une QA

Au cours du dernier trimestre de 2022, l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a mis en place davantage d'outils et de stratégies visant à renforcer la reddition de comptes et la transparence entre l'Ordre et les fournisseurs de programmes de formation continue.

Lancé au printemps 2022, le Carrefour des QA est un site SharePoint qui facilite l'accès des fournisseurs aux lignes directrices et grilles d'examen, aux notes et formulaires pertinents, ainsi qu'aux listes de vérification pour l'agrément des cours. À l'automne 2022, nous avons ajouté deux nouvelles fonctionnalités au site, dont un lien vers la page de validation provinciale des lignes directrices de cours menant à une QA pour mettre en évidence les possibilités de contribuer à la validation provinciale et pour favoriser une participation accrue au processus de reddition de comptes. La deuxième amélioration, réalisée en collaboration avec l'Unité du service des dossiers, permet d'accélérer le temps de traitement en permettant aux fournisseurs d'accéder rapidement aux codes de cours.

Le personnel a organisé deux séances d'information pour les fournisseurs de QA en novembre 2022. Au total, 66 personnes, représentant 50 fournisseurs, y ont participé. Les participants ont exprimé leur appréciation du Carrefour des QA et de la clarté des informations reçues tout au long du processus d'agrément. Notre engagement en matière de reddition de comptes, de transparence et de gestion efficace des risques a été souligné lors des séances et dans la rétroaction reçue.

Lignes directrices de cours menant à une QA

À sa réunion du 30 novembre 2022, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a examiné les lignes directrices révisées des cours menant aux QA *Lecture* et *Éducation de l'enfance en difficulté*. Les modifications résultent de la rétroaction de groupes de discussion provinciaux organisés par la Division des normes d'exercice et de l'agrément, en français et en anglais. Les lignes directrices maintenant disponibles sur notre site web comprennent des éléments révisés relatifs à l'importance de la détection précoce des problèmes de lecture, ainsi que de l'enseignement explicite de concepts tels que la conscience phonémique et la différenciation pédagogique. Les lignes directrices abordent également l'importance de reconnaître les multiples approches valables pour enseigner la littératie et cultiver l'amour de la lecture chez tous les apprenants.

Médias sociaux et numériques

Au quatrième trimestre de 2022, notre présence globale sur les réseaux sociaux a continué d'accroître sur toutes les plateformes (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube), et le nombre total d'abonnés a augmenté de 2,1 % (1 208). De 2021 à 2022, le

nombre total d'abonnés est passé de 53 821 à 59 126, soit une augmentation de 9,9 %. Cette croissance régulière témoigne de l'efficacité de notre stratégie visant à faire connaître notre marque et à créer un lien fort avec notre public cible au moyen des médias sociaux.

Notre équipe des Communications, en collaboration avec nos partenaires internes, gère les demandes de renseignements – y compris les questions des membres et des postulants – reçues par l'entremise des réseaux sociaux. Du troisième au quatrième trimestre, le nombre total de demandes a diminué de 57 % (266), passant de 468 à 202. Cette baisse est attribuable à un changement dans notre stratégie visant les médias sociaux, laquelle consiste à réduire le nombre d'impressions et à augmenter notre engagement. En donnant la priorité à l'engagement plutôt qu'à la portée, nous sommes en mesure de créer des liens plus forts avec notre public et de favoriser des interactions plus significatives.

Malgré la diminution des demandes de renseignements au cours du quatrième trimestre, nous avons reçu 2 548 messages en 2022 contre 2 361 l'année précédente, soit une augmentation de 8 %. Cette augmentation annuelle est attribuable au grand nombre de questions reçues sur notre programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Nous continuons de promouvoir les ressources de formation continue offertes à la bibliothèque Margaret-Wilson, comme les livrels, les revues numériques et autres documents. Depuis le dernier rapport, ces ressources ont été consultées 25 854 fois sur les réseaux sociaux. Globalement, pour l'année 2022, ces ressources ont généré 133 689 visionnements sur les réseaux sociaux.

L'Unité des communications continue de surveiller et d'analyser l'efficacité de notre stratégie visant les médias sociaux afin de s'assurer que nous répondons aux besoins et aux demandes de notre public en temps opportun et de manière efficace.

En outre, l'Unité des communications assure le suivi et l'analyse des données en ligne pour nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée tous les mois aux membres et aux postulants) et *La Norme* (publication trimestrielle destinée au public). Les taux d'ouverture de ces deux infolettres sont au-dessus ou près de ceux du secteur. En moyenne, les courriels sur l'éducation ont un taux d'ouverture de 23 %.

Au quatrième trimestre, *Des nouvelles de l'Ordre* a enregistré des taux d'ouverture de 57 % (version française) et 47 % (version anglaise), soit une augmentation de 10 % et une diminution de 20 %, respectivement, par rapport au troisième trimestre de 2022. Ces fluctuations étaient attendues, car les taux d'ouverture sont en général légèrement inférieurs au quatrième trimestre de chaque année.

En 2022, le taux d'ouverture des versions française et anglaise était de 53 % et 57 %, soit une augmentation de 19 % et 23 %, respectivement. Cette augmentation est attribuable à des lignes d'objet plus captivantes et/ou personnalisées, qui ont incité davantage de personnes à ouvrir les courriels. Cela signifie que le taux d'ouverture de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* est nettement supérieur à la moyenne, ce qui démontre notre efficacité à atteindre notre public par courriel.

Quant à *La Norme*, le taux d'ouverture du numéro de décembre a atteint 51 % en français et 39 % en anglais. Dans le cadre de la refonte mentionnée dans notre rapport de septembre, l'infolettre a été rafraîchie pour se conformer à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la «LAPHO») et être plus lisible.

Les taux d'ouverture de *La Norme* ont considérablement augmenté. Le taux de la version française a augmenté de 8 %, passant de 22 % en 2021 à 30 % en 2022, tandis que celui de la version anglaise a augmenté de 16 %, passant de 30 % en 2021 à 46 % en 2022.

Appli mobile de l'Ordre

L'appli mobile pour nos membres a été désactivée en novembre 2022 en raison d'un taux d'utilisation plus faible que prévu, ainsi que d'un changement d'orientation visant à fournir des services et des renseignements à nos membres par des moyens plus directs et efficaces, notamment par l'intermédiaire des courriels, du dossier en ligne et des infolettres.

Conformité à la LAPHO

Le personnel de l'Unité des communications collabore avec les partenaires internes pour veiller à ce que les documents affichés sur notre site web soient conformes aux lignes directrices en matière d'accessibilité. Conformément à la LAPHO, tout le contenu de notre site web doit être accessible aux personnes handicapées. Nous nous assurons également que les vidéos téléversées sur notre chaîne YouTube répondent à ces critères.

En collaboration avec l'équipe de la bibliothèque, nous avons réalisé des vidéos sous-titrées en français et en anglais ainsi que leurs transcriptions, lesquelles expliquent comment se prévaloir de divers services de la bibliothèque. Les sous-titres codés sont conformes aux pratiques exemplaires en matière d'accessibilité, tout en conservant le style visuel de l'Ordre. Ces vidéos ont pour objectif d'aider les membres à mieux accéder aux ressources mises à leur disposition.

Le mois de décembre 2022 marquait l'aboutissement d'un effort de collaboration de deux ans qui visait à assurer la conformité à la LAPHO de toutes les publications de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Des membres du personnel des Normes d'exercice de la profession et d'éducation et des Communications ont travaillé ensemble pour simplifier les processus, améliorer l'exactitude et éliminer un arriéré de plus de 300 documents non conformes.

Cotisation annuelle

L'équipe des Communications a travaillé avec celle des Services aux membres pour rédiger, finaliser et distribuer les premiers d'une série de rappels de paiement et de facture de la cotisation pour 2023. La date limite est fixée à la mi-avril et un rappel a été envoyé à la mi-février. Les membres qui n'ont pas fourni d'adresse électronique actuelle recevront un rappel par la poste. En outre, nous avons inclus de l'information sur la date limite de paiement de la cotisation dans le numéro de janvier de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*.

Conformément à notre procédure habituelle, nous enverrons aux membres qui n'auront pas payé leur cotisation d'ici la date limite du 19 avril 2023 un avis du changement de leur statut de «En règle» à «Membre inactif», par courriel et par la poste.

Sommaires des décisions du comité de discipline

De nouvelles exigences informatiques ont été élaborées pour accroître la visibilité des sommaires des décisions du comité de discipline sur notre tableau public. Il s'agissait notamment de la restructuration de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* et de la manière dont elle est liée aux sommaires sur le tableau public. Cela accroît la transparence et la

responsabilité de la profession, et renforce la valeur éducative et dissuasive des sommaires.

Règlement des plaintes

Le processus de règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les plaintes au début du déroulement afin d'accélérer la décision finale. Le règlement des enjeux moins importants par l'entremise de ce processus constitue une utilisation responsable des ressources, permettant à l'Unité des enquêtes de consacrer plus de temps et de ressources aux plaintes plus graves. Les réunions de sous-comités formés à cette fin sont menées par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, des sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 31 ententes de règlement des plaintes (entre des membres et l'Ordre). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, des sous-comités ont ratifié 82 ententes de règlement des plaintes, ce qui représente une augmentation de 86 % par rapport à 2021 et une moyenne de 6,8 dossiers par mois. En moyenne, les sous-comités ont traité 3,6 dossiers par mois en 2021, et cinq en 2020.

Le personnel évalue chaque plainte pour déterminer si elle se prête au processus. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, 65 plaintes ont été évaluées et un règlement a été proposé pour 26 affaires (40 %). En 2022, 301 plaintes ont été évaluées et un règlement a été proposé pour 97 affaires (32 %). Comme c'est le cas pour toutes les décisions du comité d'enquête, les résultats du processus de règlement des plaintes ne sont pas rendus publics. Toutefois, le membre, l'employeur et la partie plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui garantit la transparence. Ce processus nous permet également de régler les plaintes plus rapidement, conformément à notre engagement d'être à la fois agile et responsable envers les membres à qui on a reproché leur conduite.

Règlement à l'interne

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, l'équipe du règlement à l'interne a évalué 17 renvois au comité de discipline pour déterminer s'ils peuvent faire l'objet de poursuites par le personnel interne (16 en 2021). Sur ces 17 affaires, six (cinq en 2021) ont été retenues pour des poursuites internes (35 %) et le reste a été transféré à un avocat externe. En 2022, le personnel a évalué 76 renvois au comité de discipline et a retenu 20 affaires (26 %) pour des poursuites internes.

Outre le fait qu'elle ait la charge des dossiers à l'interne, l'Unité de la conduite professionnelle continue de fournir des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier à nos deux équipes juridiques externes. Le personnel aborde également les nouvelles questions dès qu'elles surviennent et contribue à la mise en œuvre des modifications législatives (p. ex., en affichant les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres sur le tableau public, en récupérant les coûts liés à la thérapie et aux consultations, et autres).

Tribunaux

L'Unité des tribunaux continue d'améliorer le processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. À cette fin, elle a concentré ses efforts sur la réduction des délais d'audience, l'optimisation du processus disciplinaire et le renforcement de la transparence du processus d'audience. Au quatrième trimestre de 2022, le personnel a, entre autres :

- continué à fermer les dossiers d'audience sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle en vue de raccourcir la durée de vie globale d'un dossier;
- développé des sites eScribe plus normalisés et cohérents pour les utiliser lors d'audiences (c.-à-d. un logiciel de gestion de réunion qui est utilisé pendant toutes les audiences électroniques pour établir l'ordre des procédures et joindre les documents électroniques pertinents afin que tous les participants puissent y accéder facilement);
- achevé un projet important avec un tiers fournisseur pour automatiser et simplifier certains aspects du processus d'établissement des calendriers, en particulier en ce qui concerne la composition des sous-comités, et mis en œuvre ce nouveau processus avec les membres des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, et les membres suppléants.

Les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont également approuvé des modifications aux *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle* (les «Règles»), qui sont entrées en vigueur le 16 décembre 2022. Les modifications ont été apportées pour s'assurer que les Règles continuent de s'aligner sur les pratiques et la législation actuelles, et pour assurer une plus grande clarté en ce qui concerne certaines procédures d'audience. En particulier, les modifications ont porté sur :

- la révision des définitions qui étaient devenues désuètes à la suite des modifications apportées à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la «Loi») relativement à notre nouvelle structure de gouvernance;
- la clarification du processus des conférences préparatoires aux audiences et de l'alignement sur les pratiques actuelles;
- la codification des tests de common law relatifs aux motions de production de dossiers de tierces parties et aux ordonnances de mise sous scellés, afin de rendre ces procédures plus claires et plus transparentes pour les participants aux audiences; et
- la clarification des cas où l'on peut exiger à une partie de payer des frais pour non-respect des Règles.

Nous avons publié la version modifiée des Règles sur notre site web et avons avisé nos partenaires clés de ces modifications.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

Titulaires de certificats temporaires

Au début de l'année 2022, le programme de certificat temporaire a été étendu aux étudiants en enseignement qui avaient réussi une partie de leur stage et qui devaient terminer leur programme avec succès avant la fin de 2022 ou de 2023, ainsi qu'à ceux inscrits dans un programme de formation à l'enseignement concurrent. En raison de ces changements, les demandes d'inscription à l'Ordre ont augmenté de 31 % par rapport à l'année précédente. En 2022, nous avons délivré 4 106 certificats de qualification et d'inscription temporaires et converti 2 768 certificats temporaires en certificats de qualification et d'inscription. Le règlement régissant le certificat temporaire expirera en décembre 2023 et, par conséquent, seuls les postulants qui obtiendront leur diplôme d'ici cette date peuvent faire la demande de ce certificat. Nous prévoyons une réduction notable du nombre de certificats délivrés à la fin de cette année et au début de 2024.

Personnel enseignant formé à l'étranger

Le nombre de demandes provenant d'enseignants formés à l'étranger en 2022 était comparable à celui enregistré en 2019 avant la pandémie (1 406). La croissance du nombre de demandes de l'étranger est également attribuable à des facteurs tels que l'augmentation du taux d'immigration au Canada et le recrutement continu de pédagogues francophones par les conseils scolaires. En 2022, nous avons observé une augmentation significative des demandes provenant du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Algérie et de la France.

Amélioration des politiques et outils d'évaluation des titres de compétence

Depuis le dernier rapport, l'Unité du service d'évaluation a élaboré deux politiques comprenant des améliorations supplémentaires en matière de compétence linguistique et l'augmentation du pourcentage d'expérience réussie en enseignement reconnue en remplacement de cours de formation à l'enseignement officiels. En outre, l'Unité a commencé à mettre en œuvre une politique visant à reconnaître une journée de stage pratique comme équivalente à une journée d'expérience réussie en enseignement. En accordant le même poids aux journées de stage pratique et aux journées d'expérience en enseignement au stade de la certification, nous éliminerons ainsi un obstacle à l'obtention d'un certificat d'enseignement. Le développement de politiques supplémentaires est une initiative découlant du rapport Optimus visant à améliorer les outils et les ressources dont dispose le personnel pour évaluer les titres de compétence, rendre des décisions et formuler des recommandations en matière de certification. Qui plus est, ces nouvelles politiques s'alignent sur notre plan d'action pour la certification accélérée, car elles contribuent à éliminer les obstacles à la certification et à en accélérer le processus.

Amélioration du portail Trouver une QA

Le personnel a mis en place un nouveau processus pour répondre aux demandes de renseignements des membres reçues via le portail Trouver une QA sur notre site web. Les requêtes des membres comprennent des demandes d'information sur la disponibilité de certains cours menant à une QA et des questions sur les prérequis. L'approche révisée comprend le remplacement d'un système de gestion de l'information obsolète et l'automatisation de la saisie. Tous les arriérés ont été résorbés et le personnel est désormais en mesure de répondre aux requêtes dans un délai d'une semaine.

Ajustements aux programmes de formation à l'enseignement

La réponse à la pandémie de COVID-19 a nécessité des ajustements de la part des facultés d'éducation pour adapter la prestation des programmes de formation initiale à l'enseignement et organiser les stages dans les salles de classe de la province.

En tant que mesure de responsabilisation, les facultés ont signalé à l'Unité d'agrément, en août 2022, les ajustements apportés à tous les programmes agréés au moyen de rapports sur la structure des programmes et la responsabilité (rapports PSA; Program Structure and Accountability). Ces rapports venaient s'ajouter aux rapports pivots que les facultés nous avaient présentés au début de la pandémie en 2020 et en 2021.

Les rapports PSA faisaient état du format et de la séquence des cours, la structure des stages pratiques et du nombre total de jours de stage pour l'année universitaire 2022-2023. Le personnel de l'Unité d'agrément a examiné les rapports et travaillé avec les facultés pour clarifier tout changement durable qui pourrait nécessiter un processus réglementaire en raison d'une modification importante au programme.

Le comité d'agrément a examiné un résumé des types d'ajustement que les facultés ont signalés lors de leurs réunions de septembre et de novembre. Bien que des ajustements aient été signalés en ce qui concerne : 1) la séquence des programmes; 2) le mode de prestation des cours; et 3) le nombre total de jours de stage, tous les programmes continuent de répondre aux conditions d'agrément.

Le rôle de l'Ordre en tant qu'organisme d'agrément est d'examiner les modifications apportées aux programmes qui affectent le paysage éducatif en constante évolution. L'approche adoptée pour les rapports PSA nous a permis de conserver notre rôle de surveillance de l'agrément.

En 2022, nous avons inclus l'initiative du rapport pivot dans notre rapport annuel au Bureau du commissaire à l'équité (Ontario) comme exemple de pratiques d'inscription équitables ayant permis de faire face avec succès aux impacts de la pandémie. Le rapport PSA de 2022 est un autre exemple de notre engagement à l'égard de processus équitables et responsables dans l'intérêt public.

Options libre-service

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons ajouté des options libre-service pour les membres, les postulants et les tierces parties. Disponibles en tout temps, les options en ligne permettent aux membres et aux postulants de téléverser des documents directement dans notre système, de réinitialiser leur dossier par texto ou par courriel, et d'imprimer le document attestant leur titre professionnel (pour les membres seulement). Nous avons publié un avis sur notre site web à propos de ces services supplémentaires.

La page «Nous joindre» de notre site web a été mise à jour pour mieux trier les demandes avant qu'on ne tente de nous appeler ou de nous envoyer un courriel. Dans le cadre de nos efforts continus d'alléger le fardeau du Service à la clientèle, nous y avons ajouté un message pour inciter les personnes à choisir les options libre-service.

Traduction des lignes directrices des cours menant aux QA LSQ/ASL

Nous avons créé une série de vidéos comportant des liens vers les QA correspondantes en ligne pour compléter les lignes directrices des cours menant aux QA *Langue des signes québécoise* (LSQ) et *American Sign Language* (ASL), et appuyer la prestation de ces cours comme langue seconde dans les écoles de l'Ontario. Ces vidéos, traduites en LSQ et en ASL, sont affichées sur notre page YouTube et seront accessibles dans les versions actualisées des lignes directrices.

Projet pilote de l'Unité des préoccupations initiales

En juin 2022, l'Unité des préoccupations initiales a entrepris de modifier la manière dont le personnel tente de répondre aux préoccupations du public sans mener d'enquête. Bien que certaines préoccupations reçues du public soient sérieuses et exigent une action immédiate de notre part, d'autres sont plutôt redirigées vers une école ou un conseil scolaire pour un «règlement à l'échelle locale».

En raison du libellé de la Loi, la fermeture d'un dossier par l'Unité des préoccupations initiales peut être une entreprise difficile, car les plaignants ont le droit de faire examiner leurs préoccupations par le comité d'enquête de l'Ordre s'ils insistent. Le projet pilote a modifié la manière dont la recommandation est communiquée au plaignant, en imposant à ce dernier une exigence plus précise pour faire avancer le dossier.

Le taux de clôture des dossiers qui ont fait l'objet du projet pilote est resté élevé tout au long de la période d'essai. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, 42 dossiers ont été fermés dans le cadre de ce projet pilote, dont 38 à l'étape initiale, ce qui représente un taux de réussite d'un peu plus de 90 %.

Le personnel chargé des préoccupations initiales a tenu compte de la rétroaction des membres du public pour qui nous avons fermé le dossier, et les réponses ont été largement positives. Les plaignants ont été satisfaits du fait que le choix d'aller de l'avant avec leur plainte reste le leur malgré les recommandations du personnel, tandis que la plupart des membres du public ont compris et accepté les recommandations, comme le prouve le taux élevé de réussite des tentatives de fermeture de dossiers.

En raison du succès du projet pilote, ce nouveau protocole de règlement à l'échelle locale a été mis en œuvre de manière permanente.

Sous-comités d'enquête

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, les sous-comités d'enquête se sont réunis sept fois. Cinq de ces réunions étaient prévues. Trois sous-comités ont été formés pour traiter des affaires saisies ou urgentes. Les sous-comités ont examiné 65 dossiers; de ce nombre, 16 ont été renvoyés au comité de discipline et un, au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle était de 23 %, ce qui se situe dans la limite d'un taux de renvoi viable. Ce taux permet de s'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle, ce qui signifie que les ressources de ces comités sont concentrées sur les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection d'enfants et de régie de la profession dans l'intérêt public.

En vertu des articles de la Loi portant sur les enquêtes médicales, un sous-comité d'enquête peut régler les questions d'aptitude professionnelle au moyen d'un engagement négocié entre l'Ordre et le membre. Le processus lié aux enquêtes médicales entraînera une réduction des coûts de traitement des dossiers d'aptitude professionnelle, car le règlement par le comité d'enquête signifie qu'un renvoi au comité d'aptitude professionnelle n'est pas nécessaire.

Conduite professionnelle

L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer le risque de manière plus stratégique en 2022 en : a) se tenant au fait des précédents du comité d'enquête pour déterminer les affaires qui se prêtent au processus de règlement des plaintes, et en veillant à ce que les règlements proposés s'alignent sur les décisions antérieures du comité d'enquête et tiennent compte de la rétroaction des membres du sous-comité d'enquête; b) en accélérant les audiences à l'aide de technologies de visioconférence et de transmission de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque de perte d'intérêt des participants et d'autres événements (p. ex., problèmes de santé); et c) en continuant à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, réduisant la nécessité de tenir des audiences coûteuses et prolongées dans certains cas et éliminant le risque d'un résultat d'audience sous-optimal.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

Nouvelles voies pour les enseignants de langues autochtones

En 2022, nous avons poursuivi notre travail avec nos partenaires pour proposer de nouvelles voies d'accès à la profession pour les enseignants de langues autochtones, en particulier ceux qui enseignent l'inuktitut.

Nous envisageons une voie d'accès à la certification pour les locuteurs de langue recommandée par l'Uqausilirijiit Circle, lequel est composé d'Aînés inuits qui évaluent la compétence linguistique, l'expérience en enseignement et les qualifications des postulants pour enseigner l'inuktitut. Nous examinerons alors la recommandation en même temps que nos propres exigences de certification, telles qu'elles sont énoncées dans le règlement. Les enseignants certifiés dans cette voie d'accès contribueraient à combler le besoin d'enseignants d'inuktitut dans la région d'Ottawa. Nous prions notre travail avec l'Uqausilirijiit Circle, le ministère de l'Éducation et les facultés d'éducation pour envisager des voies alternatives comme moyen de soutenir la certification de ces locuteurs de langue.

Nouvelles voies pour les directions d'école et les agentes et agents de supervision

Nous avons également collaboré avec le personnel du ministère de l'Éducation afin de déterminer comment les enseignants qui ont accédé à la profession sans diplôme d'études postsecondaires peuvent occuper des postes de leadership dans les écoles et les conseils scolaires. Actuellement, posséder un diplôme d'études postsecondaires fait partie des exigences du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS).

Certains enseignants de langues autochtones, d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) et d'éducation technologique ont obtenu l'autorisation d'enseigner par des voies spécialisées qui ne nécessitent pas de diplôme postsecondaire. Sans cette qualification universitaire, les enseignants certifiés par voies spécialisées ne peuvent assumer des rôles de leadership en tant que directeurs d'école ou agents de supervision. Nous continuerons de collaborer avec le Ministère pour élaborer des équivalences et des exemptions qui permettraient à ces enseignants de s'inscrire au PQP et au PQAS et, par conséquent, d'accéder à des postes de leadership.

Échange de renseignements avec les établissements autochtones

Nous avons échangé des renseignements sur les exigences et les processus d'agrément des programmes de formation initiale à l'enseignement avec l'un des neuf établissements autochtones de l'Ontario reconnus en vertu de la *Loi de 2017 sur les établissements autochtones*. La loi prévoit une voie permettant aux établissements autochtones d'offrir des grades et des diplômes postsecondaires. Certains établissements autochtones se sont associés à des facultés universitaires pour offrir des programmes agréés, mais il s'agirait du premier programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone à être administré uniquement par un établissement autochtone. Nous continuerons de travailler avec les fournisseurs autochtones admissibles qui s'approprient à élargir leur offre de programmes d'études postsecondaires.

Alignement des programmes agréés sur la stratégie visant la langue française

En 2022, l'Unité d'agrément a travaillé avec deux fournisseurs pour l'examen de nouveaux programmes de formation à l'enseignement aux cycles primaire-moyen en français.

En novembre 2022, le comité d'agrément a accordé l'agrément initial à un nouveau programme de formation professionnelle de l'UOF. Depuis janvier 2023, l'UOF propose un programme consécutif à temps partiel en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, et une cohorte d'étudiants à temps plein devrait commencer à suivre le programme en septembre 2023. Deux cohortes devraient être admissibles au certificat transitoire à partir de janvier 2024. On attend la première cohorte de diplômés en décembre 2024.

Le personnel de l'Unité d'agrément a également travaillé à l'examen des programmes en français de l'Université Laurentienne, y compris l'ajout de domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen à ses programmes concurrent et consécutif en plusieurs parties actuels. Comme mentionné plus haut, au début de mars 2023, le comité d'agrément rendra sa décision concernant l'agrément général des programmes concurrent, consécutif et en plusieurs parties en français de l'Université Laurentienne avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire.

Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs

Ce guide sert de complément aux conditions énoncées dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Il vise à clarifier l'objectif, au moyen de renseignements et d'exemples supplémentaires, du contenu principal qui devrait être inclus dans les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario. Nous voulons actualiser périodiquement le guide pour refléter les modifications apportées aux systèmes et aux programmes; la dernière révision remonte à 2017. L'Unité d'agrément s'est engagée à actualiser le guide pour refléter le contexte ontarien actuel dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires.

Le guide actualisé tiendra compte de la rétroaction des partenaires provinciaux recueillie en 2022 au moyen de séances de consultation, d'un sondage en ligne et d'un processus d'examen itératif par les partenaires externes. Des partenaires francophones et anglophones, représentant les facultés d'éducation, les fédérations et leurs affiliés, le comité d'agrément et ses membres suppléants, et le personnel du ministère de l'Éducation provenant de diverses unités, ont participé au processus de révision. Des chercheurs et praticiens ont également été invités à examiner la première ébauche et à procéder à leur examen du point de vue de leur domaine d'expertise. Parmi ces domaines consultatifs spécialisés, notons la justice climatique; l'éducation à l'environnement et au développement durable; les systèmes de connaissances et perspectives autochtones; l'accessibilité; ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion.

Éducation technologique

Notre personnel travaille avec de nombreux partenaires pour aborder l'éducation technologique dans la formation initiale et continue des enseignants. Une table ronde avec des membres de l'organisme Collèges Ontario a permis de discuter des façons dont les enseignants peuvent obtenir les qualifications pour enseigner l'éducation technologique dans les écoles de la province. Les établissements suivants étaient représentés : Humber College, La Cité, Durham College, Confederation College, Fanshawe College, Loyalist College et Northern College. La table ronde s'inscrit dans le cadre d'une collaboration permanente visant à répondre au besoin d'enseignants qualifiés en éducation technologique.

Le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a également rencontré des membres du Conseil ontarien pour l'éducation technologique (le «COET») afin

de discuter des progrès réalisés en matière de disponibilité des QA de l'annexe B. Les représentants du COET ont exprimé leur appréciation de l'accent mis sur les cours de l'annexe B plutôt que sur ceux de l'annexe F.

En décembre 2022, des membres de notre personnel ont assisté à une réunion du comité consultatif sur l'éducation technologique de l'Université York en tant qu'observateurs au cours de laquelle on a annoncé un modèle de prestation groupée pour les QA de l'annexe B. Une fois agréés, les cours offerts dans le cadre de ce modèle permettront aux enseignants de l'Ontario d'acquérir des qualifications qui n'ont pas été offertes depuis plus de cinq ans.

Journée mondiale des enseignants

En 2022, pour commémorer la Journée mondiale des enseignants, nous avons remercié le personnel enseignant de l'Ontario dans un message sur les réseaux sociaux qui a été rédigé à l'interne et n'a généré aucun coût lié à la publicité numérique. Le message a attiré l'attention sur l'appel lancé par l'UNESCO pour la création d'un statut professionnel reconnu pour les enseignants et a souligné que l'Ontario est le seul territoire de compétence canadien à l'offrir.

Présentation au personnel formé à l'étranger

Le 24 novembre 2022, des représentants de la Division des services aux membres ont fait une présentation à l'intention de groupes de pédagogues formés à l'étranger, en collaboration avec des représentants de la Division des services d'établissement et des talents mondiaux du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Les séances virtuelles ont été organisées par le YMCA de la Région du Grand Toronto.

Autres activités de participation des partenaires

Au cours du quatrième trimestre de 2022, le personnel a coordonné les activités virtuelles énumérées ci-dessous ou y a participé en faisant des présentations devant divers publics pour s'assurer que nous continuons à maintenir notre engagement stratégique avec nos partenaires :

Date	Activité
1 ^{er} octobre	Symposium de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – <i>Generation Black: You're Next!</i>
3 octobre	Université Brock – Plénières de la Fondation de l'éducation
6 octobre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université d'Ottawa
6 octobre	Présentation sur l'offre et la demande d'enseignants et sur la transition à l'enseignement - Université de Guelph
6 octobre	Université Brock – Plénières de la Fondation de l'éducation
12 octobre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Lakehead (Orillia)
12 octobre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Lakehead (Orillia)
13 octobre	Congrès des organismes de réglementation ontariens
21 octobre	Présentation à une délégation des Pays-Bas
24 octobre	Congrès du Réseau canadien des organismes de réglementation
29 octobre	Programme menant à la qualification de direction d'école – Partie I – Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes
1 ^{er} novembre	Présentation des <i>Conseils essentiels pour les membres de la profession</i> – Programme

Date	Activité
	d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant – Upper Canada District School Board
9 novembre	Présentation sur la prise de décisions éthiques – Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
9 novembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Niagara
15 novembre	Présentation à la faculté – Université Trent (2 ^e année)
16 novembre	Présentation à la faculté – Université de Windsor (1 ^{re} année)
16 novembre	Présentation à la faculté – Université de Windsor (2 ^e année)
16 novembre	Présentation à une délégation des Pays-Bas
17 novembre	Présentation des <i>Conseils essentiels pour les membres de la profession</i> – Université d'Ottawa
18 novembre	Présentation à la faculté – Université Trent (1 ^{re} année)
21 novembre	Présentation à la faculté – Université Nipissing (1 ^{re} année) (x3)
7 décembre	Présentation à la faculté - Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (2 ^e année)

Comme l'indique le tableau ci-dessus, des membres de notre personnel ont assisté à des congrès sur la réglementation, y compris le congrès des organismes de réglementation ontariens. En octobre, notre personnel a tenu un kiosque d'information au symposium de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario : *Generation Black: You're Next!* En octobre également, des étudiants de l'Université de Guelph ont participé à une présentation de l'Ordre sur l'offre et la demande d'enseignants à l'aide des données de la plus récente enquête sur la transition à l'enseignement.

Notre personnel a accueilli deux délégations des Pays-Bas en octobre et en novembre. Les deux groupes étaient composés de divers membres du personnel enseignant qui avaient pris connaissance du paysage éducatif en Ontario, ainsi que du rôle, du mandat et des responsabilités de l'Ordre.

En novembre, notre personnel a présenté les *Conseils essentiels pour les membres de la profession* aux nouveaux enseignants de l'Upper Canada District School Board, ainsi qu'aux étudiants en enseignement de l'Université d'Ottawa. Les administrateurs de l'Hamilton-Wentworth Catholic District School Board ont assisté à notre présentation virtuelle sur la prise de décisions éthiques.

Selon le tableau ci-dessus, notre personnel a tenu deux séances portant sur la 1^{re} partie du PQP pour l'Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes au quatrième trimestre de 2022. Au total, il a fait 14 présentations sur le PQP et sur le PQAS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Tout au long de l'année, nous faisons régulièrement des présentations partout dans la province aux membres inscrits dans ces programmes. Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le devoir de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public. Le personnel propose aux membres des études de cas interactives pour les aider à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir du point de vue de l'administration. Ces séances sont également une occasion pour nous de mettre en avant les ressources disponibles pour les administrations afin de les aider dans leur rôle.

Notre personnel a également organisé 12 présentations dans des facultés au cours du quatrième trimestre de 2022. Au total, il a fait 53 présentations dans des facultés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Chaque année, notre personnel fait des présentations devant des facultés d'éducation afin de fournir aux étudiants des renseignements importants pour les aider à mieux connaître l'Ordre, le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que les nombreux services et le soutien offerts aux membres.

Tout au long de 2022, notre personnel a continué de participer à des réunions régulières avec l'Ontario Association of Deans of Education, ainsi qu'avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés.

Le personnel qui soutient les processus décisionnels continue de participer à des réunions régulières avec le personnel occupant des postes similaires dans d'autres organismes de réglementation afin de discuter des meilleures pratiques relatives aux processus des tribunaux, des défis et des solutions communes, ainsi que des tendances récentes en matière d'audience disciplinaire. Il continue également à faire des présentations sur les processus d'audience aux étudiants universitaires qui terminent leurs études en éducation et qui assistent de temps à autre à des instances disciplinaires dans le cadre des exigences de leur programme.

STATISTIQUES

Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 190 postes permanents prévus dans le budget de 2022. Le résumé suivant présente le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 31 décembre 2022, avec des données comparatives pour 2021 :

	31 décembre	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Postes prévus dans le budget de 2022	188	181
Personnel permanent	155	152
Personnel temporaire (congés et postes vacants)	16	9
Personnel détaché par des conseils scolaires	3	4
Postes à pourvoir au moment de publier le rapport*	14	16
	188	181

*Du financement pour combler des postes équivalents temps plein a été octroyé à la Division des services aux membres pour embaucher du personnel temporaire comme mesure à court terme.

Services aux postulants et aux membres

Tout au long de l'année 2022, et jusqu'en 2023, les équipes des Services aux membres ont élaboré et mis en œuvre de nouvelles politiques, accru les effectifs et apporté des changements technologiques pour gérer et traiter un afflux important de demandes, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'INSCRIPTION		
	2022	2021
Ontario – demandes de diplômés d'un programme de formation professionnelle agréé en Ontario	6 574	5 015
Étranger – demandes provenant d'un territoire de compétence à l'extérieur du Canada	1 574	973
Mobilité de la main-d'œuvre – demandes provenant d'une province ou d'un territoire du Canada	536	493
TOTAL	8 684	6 481

NOUVEAUX MEMBRES			
Territoire	Nouveaux membres 1^{er} janv. au 31 déc. 2022	Nouveaux membres 1^{er} janv. au 31 déc. 2021	Nouveaux membres 1^{er} janv. au 31 déc. 2020
Ontario	6 623	4 656	4 610
Étranger	832	613	964

Mobilité de la main-d'œuvre	505	489	251
TOTAL	7 960	5 758	5 825

REFUS			
Territoire	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2020
Ontario	3	5	3
Étranger	98	116	79
Mobilité de la main-d'œuvre	0	0	2
TOTAL	101	121	84

CERTIFICATS DÉLIVRÉS			
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais Français	1 004 65	3 193 329
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais Français	480 56	3 815 291
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Anglais Français	53 17	221 106
TOTAL			2 439

CERTIFICATS ACCÉLÉRÉS			
	Langue d'enseignement	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Anglais Français	93 14	1 007 107
TOTAL		107	1 114

Le volume d'interactions avec le Service à la clientèle au cours des trois dernières années est représenté dans le tableau ci-dessous :

Interaction	Nombre d'interactions du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022	Nombre d'interactions du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2021	Nombre d'interactions du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 2020
Téléphone	69 167	75 857	61 331
Courriels	54 430	49 113	38 834
TOTAL	123 597	124 970	100 165

Statistiques sur les membres

Statut	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Membres inactifs	246 281	239 567
Membres en règle	229 269	230 932
Certificats expirés	21 505	21 558
Annulation – Démission	3 182	3 238
Certificats révoqués	469	447
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	89	85
Certificats suspendus	22	42
Total	501 082	496 134

Bibliothèque Margaret-Wilson

Les abonnés de la bibliothèque continuent de profiter des avantages des ressources imprimées et électroniques. Pour la période de trois mois allant d'octobre à décembre 2022, un total de 5 560 articles ont été empruntés (1 830 articles imprimés et 3 730 livrels). Pour l'ensemble de l'année 2022, les membres ont emprunté 26 010 articles, dont 8 244 articles imprimés et 17 766 ressources électroniques.

Les ressources qui soutiennent l'enseignement de la lecture, en mettant l'accent sur l'application de la pédagogie de la science de la lecture, sont celles qui ont le plus circulé, tant en français qu'en anglais. Les cinq premières ressources anglaises dans les deux formats (livrel et imprimé) portaient sur la lecture, alors que quatre sur cinq des premières ressources dans les deux formats en français portaient sur la lecture. Outre la lecture, les autres sujets populaires en anglais étaient les études sociales et la maternelle, tandis que les mathématiques, la communication orale et le leadership étaient populaires en français.

Au quatrième trimestre de 2022, le personnel a eu 406 interactions directes avec les membres. Comme le montre le graphique ci-dessous, les courriels demeurent le moyen de communication préféré.

	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Courriel	327	1 433
En personne	4	8
Téléphone	44	193
Portail web	31	173
TOTAL	406	1 807

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, équitable et transparent. Il évalue les appels des postulants à qui l'on a refusé l'inscription à l'Ordre ou ceux des membres dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions, et rend des décisions à ce sujet.

Le comité continue de traiter les appels de manière efficace et s'est entièrement adapté à l'environnement virtuel, lequel se poursuivra à l'avenir conformément à l'article 6.01 des règlements administratifs de l'Ordre. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au quatrième trimestre de 2022 et pour l'ensemble de l'année 2022 :

Appels des inscriptions	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Appels reçus	6	32
Décisions rendues	1	15

Le comité continuera à traiter les appels le plus rapidement possible.

Normes d'exercice et agrément

Description	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	67	349
Cours agréés	130	276
Examen de la gouvernance	7	16
Lignes directrices provisoires publiées sur le site web	40 (FR : 20; AN : 20)	75 (FR : 36; AN : 39)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	40 (FR : 20; AN : 20)	128 (FR : 59; AN : 69)

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Pour l'ensemble de l'année 2022, nous avons reçu 318 demandes (46 en français et 270 en anglais) par l'entremise de notre portail web :

Nature des demandes	Principales demandes de renseignements sur les cours menant à une QA
• Recommandation pour l'offre de cours en éducation technologique • Où et quand le cours est offert • Renseignements généraux sur un cours • Recommandation d'un cours à un fournisseur • Exigences liées aux cours menant à une QA • Fournir de la rétroaction sur les cours • Processus d'inscription à un cours • Disponibilité en ligne et en personne d'un cours • Recommandation qu'un cours soit offert en français	• Éducation technologique : ○ Tourisme et hôtellerie ○ Soins de santé ○ Coiffure et esthétique ○ Technologie de la construction • Éducation de l'enfance en difficulté • Mathématiques

Le personnel continue de travailler avec les fournisseurs et les sous-comités à divers stades du processus d'agrément. En 2022, cinq décisions ont été rendues concernant dix programmes de formation professionnelle offerts par quatre différents fournisseurs dans la province :

Décisions d'agrément (2022)			
Renouvellements/ Agrément initial	Agrément initial avec conditions	1 programme	Université de l'Ontario français
	Renouvellement de l'agrément sans condition	2 programmes	Université Trent
Changements aux programmes	Ajout à un programme	–	–
	Changement important à un programme	4 programmes	Université Nipissing
Retrait des conditions		3 programmes	Université d'Ottawa – retrait des conditions relatives aux conditions 2, 6 et 10 (juin 2022) et aux conditions 3.1 et 4 (novembre 2022). Il n'y a aucune autre condition.
Révocation		1 programme menant à une QA	Lakehead District School Board – a cessé d'être un fournisseur du programme menant à la QA Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, 2 ^e partie.

Enquêtes et audiences

Nos fonctions relatives aux plaintes et à la discipline sont assurées par la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle, qui comprend trois unités : Préoccupations initiales, Enquêtes et Conduite professionnelle.

Préoccupations initiales

Description	2022 (T4)	2022 (année complète)
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	131	343
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ¹⁾	0	0
- Membre de l'Ordre	16	49
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeurs)	104	444
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	251	836
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ²⁾	133	311
• Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	17	66
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ²⁾	115	508
- Dossiers actifs	79	79
Fonds pour thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	1	6
- Demandes approuvées	1	6
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	0	0

¹⁾ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante

²⁾ Les dossiers de l'Unité des préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de rapport précédente. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

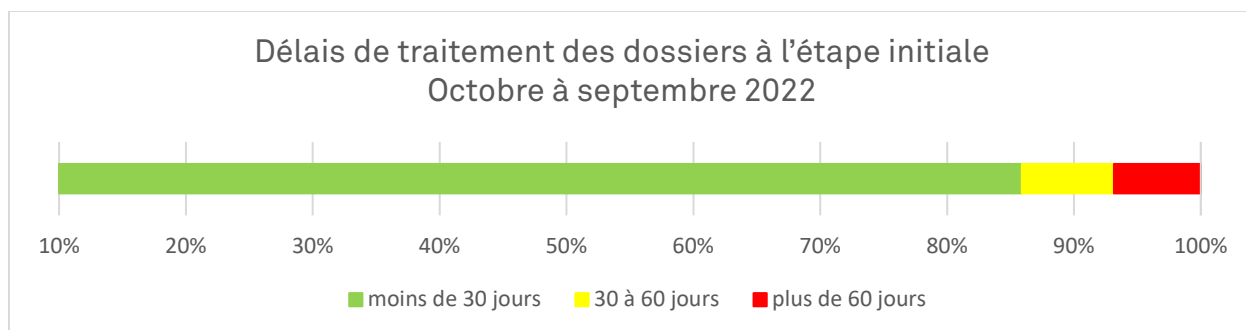
Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 180 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. La grande majorité des demandes sont résolues le jour même de leur réception.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 248 préoccupations et avis officiels d'employeurs au cours du quatrième trimestre de 2022. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 213

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 18

Dossiers traités en plus de 60 jours – 17



Les délais de traitement prolongés s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

Enquêtes

Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du quatrième trimestre de 2022, par rapport à l'ensemble de l'année 2022.

Affaires classées	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	16	75
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	3
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	59
Admonestation par écrit en vertu du paragraphe 26 (5) d)	3	19
Avertissement en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	7	19
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2	20
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2	12
Rappel en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	1	11
Question non renvoyée et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	14	71
A refusé d'enquêter : N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	4	28
Engagement à démissionner	4	10
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement	1	4
Question résolue au moyen du processus de règlement des plaintes	31	82
Total	96	413

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, huit dossiers ont été abandonnés ou retirés. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 58 dossiers ont été retirés ou abandonnés.

Conduite professionnelle

	2022 (T4)	2022	2021	2020	2019	2018
Règlement des plaintes						
Évaluations de dossiers soumis au processus de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles se prêtent à ce processus)	65	301	299	284	386	340
Résolutions de dossiers soumis au processus de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	31	82	44	61	86	61
Résolutions par engagement (plaintes d'incompétence ou découlant d'une évaluation insatisfaisante)	0	2	6	3	9	5
Règlement à l'interne						
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)	6	76	39	65	158	89
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	5	24	19	25	36	12

Protocoles d'entente adoptés par le comité d'enquête (règlement des plaintes) :

2022 (T4 uniquement)	31
2022	82
2021	44
2020	61
2019	86
2018	61

Remarque : En raison de la transition vers une nouvelle structure de gouvernance amorcée au début de 2022, il n'y a eu aucun sous-comité de règlement des plaintes du 1^{er} janvier au 7 mars 2022.

Tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web : www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca. Le comité d'aptitude professionnelle a tenu une audience à huis clos le 1^{er} décembre 2022, qui ne figurait pas sur le calendrier des audiences.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions prises lors des 21 audiences disciplinaires conclues au cours du quatrième trimestre de 2022 (c.-à-d. du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022) et des 96 audiences disciplinaires conclues au cours de l'année entière (c.-à-d. du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex., 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus

sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Affaires tranchées par le comité de discipline	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2022 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2022 (année complète)
Révocation	5	24
Suspension	12	45
Réprimande	0	8
Annulé – démissionné	2	9
Conditions ou restrictions	1	3
Retrait de l'avis d'audience	1	6
Non coupable	0	0
Remise en vigueur refusée	0	1
Remise en vigueur acceptée	0	0
TOTAL	21	96

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Outre les décisions susmentionnées du comité de discipline, le comité d'aptitude professionnelle a tenu deux audiences au quatrième trimestre de 2022, dont l'une a donné lieu à l'imposition de conditions ou de restrictions, et l'autre, à la révocation, toutes deux à la suite d'un constat d'incapacité. Sur l'ensemble de l'année (c.-à-d. du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), le comité d'aptitude professionnelle a tenu au total 14 audiences au cours desquelles des membres ont été déclarés frappés d'incapacité, avec les résultats suivants :

- une a donné lieu à un changement de statut pour «Annulé – démissionné»;
- une a donné lieu à la révocation du certificat;
- dix ont donné lieu à l'imposition de conditions ou de restrictions;
- deux ont donné lieu au retrait de l'avis d'audience.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Voici le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du quatrième trimestre (c.-à-d. au 31 décembre) pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle :

2022	2021	2020	2019	2018
104	148	285	321	232

Statistiques sur la discipline et l'aptitude professionnelle

Les tableaux suivants mettent en lumière le travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, ainsi que de l'Unité des tribunaux, qui a appuyé leur travail au cours du quatrième trimestre de 2022. Des données sur cinq ans sont incluses pour démontrer les tendances¹.

En 2022, 110 audiences ont été conclues, dont 23 au quatrième trimestre. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. En 2022, le nombre d'affaires classées (110) était

¹ Il convient de noter que les données relatives aux conclusions des audiences pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle fluctuent fortement d'un trimestre à l'autre.

1,4 % plus élevé que le nombre moyen d'affaires classées au cours des quatre années précédentes (108,5). Le nombre d'affaires classées (23) au cours du quatrième trimestre était **30 % moins élevé** que le nombre moyen d'affaires classées au cours de la même période des quatre années précédentes (32,8).

Mois	2022	2021	2020	2019	2018
Janvier	7	8	12	5	13
Février	12	10	16	6	6
Mars	11	11	9	5	2
Avril	10	12	2	13	5
Mai	10	14	6	13	2
Juin	19	13	5	12	8
Juillet	5	18	10	13	1
Aout	8	11	9	8	1
Septembre	5	13	4	3	4
Octobre	8	13	8	18	10
Novembre	6	21	9	15	12
Décembre	9	3	10	4	8
TOTAL (T4)	23	37	27	37	30
TOTAL (année complète)	110	147	100	115	72

- **158 jours de sous-comité** ont été consacrés à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences en 2022. Le temps consacré à la conduite des travaux des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (158 jours) était **20 % supérieur** à la moyenne des années 2018 à 2021 (131,8 jours). Au cours du quatrième trimestre de 2022, le temps consacré à ce travail décisionnel (47 jours) était **13 % supérieur** à la moyenne au quatrième trimestre des quatre années précédentes (41,5 jours).
- En 2022, **49 jours** ont été consacrés au traitement d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle **contestées** (c.-à-d. des audiences et/ou des motions). Il s'agit d'une **augmentation de 29 %** du nombre de jours consacrés au traitement d'affaires contestées par rapport à la moyenne de 38 jours de 2018 à 2021. Au cours du quatrième trimestre, 17 jours ont été consacrés au traitement d'affaires contestées, ce qui représente une **augmentation de 45 %** par rapport à la moyenne au quatrième trimestre de 2018 à 2021 (11,8 jours).
- En 2022, **99 affaires non contestées** ont été traitées, ce qui représente une **diminution de 0,8 %** par rapport à la moyenne de 2018 à 2021. Au cours du quatrième trimestre, 24 affaires non contestées ont été traitées, soit une **baisse de 29 %** par rapport à la moyenne au quatrième trimestre de 2018 à 2021 (34 affaires non contestées).
- En 2022, **neuf conférences préparatoires aux audiences** ont eu lieu, ce qui représente une **baisse de 56 %** par rapport à la moyenne de 2018 à 2021 (20,3 conférences préparatoires). Au cours du quatrième trimestre, on a tenu cinq conférences préparatoires aux audiences, soit une **augmentation de 5 %** par rapport à la moyenne au quatrième trimestre de 2018 à 2021 (4,8 conférences préparatoires).

Les données ci-dessus révèlent plusieurs tendances clés sur le volume d'audiences tenues en 2022, particulièrement au quatrième trimestre. Premièrement, comme on l'a observé au troisième trimestre de 2022, le nombre de jours consacrés aux affaires contestées est resté nettement supérieur aux moyennes précédentes (augmentation de 45 % au quatrième trimestre et augmentation globale de 29 % en 2022).

Deuxièmement, le nombre d'affaires non contestées en 2022 est généralement conforme aux tendances précédentes. On constate toutefois une baisse marquée (29 %) du nombre d'affaires non contestées au quatrième trimestre de 2022, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ayant passé plus de temps que d'habitude à entendre des affaires contestées vers la fin de 2022.

Troisièmement, le nombre de jours de travail des sous-comités en 2022 est resté élevé (158 jours). Il s'agit d'une mesure de la charge de travail des sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle. Il semble y avoir une corrélation entre le nombre élevé de jours de travail des sous-comités en 2021 et en 2022 et le nombre accru de membres des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, et de membres suppléants qui ont été nommés après la transition vers notre nouvelle structure de gouvernance. La taille plus importante de ces comités leur a permis d'entendre davantage d'affaires. Le passage aux audiences électroniques comme format d'audience par défaut (et l'efficacité accrue de ce format) a sans doute contribué à l'augmentation relative du volume d'audiences en 2021 et en 2022 par rapport aux années précédentes.

Quatrièmement, les données sur les instances conclues reflètent une baisse de rendement de 30 % au cours du quatrième trimestre de 2022 par rapport aux moyennes des trimestres précédents. Cette baisse de rendement concorde toutefois avec l'augmentation de 45 % du nombre de jours consacrés aux affaires contestées au quatrième trimestre de 2022 (qui fait suite à une augmentation de 83 % du nombre de jours consacrés aux affaires contestées au troisième trimestre 2022) et avec la diminution de 29 % du nombre d'affaires non contestées au quatrième trimestre 2022, car il faut beaucoup plus de temps et de ressources pour trancher des affaires contestées complexes que des affaires non contestées. Autrement dit, les affaires contestées prennent plus de temps à trancher que les affaires non contestées. Globalement, en 2022, le total de 110 affaires tranchées est conforme aux moyennes des quatre années précédentes. Le chiffre record de 147 affaires tranchées en 2021 semble être une aberrance.

Enfin, le volume d'audiences élevé et soutenu de ces dernières années a contribué à une diminution significative du volume cumulatif de dossiers d'audiences ouverts, passant de son maximum de 321 à la fin de 2019 à 104 à la fin de 2022. Toutefois, compte tenu du volume élevé actuel de nouvelles plaintes et de nouveaux dossiers d'enquête, il est prévu que le nombre de dossiers d'audience augmentera au même rythme que le taux de renvoi de 23 % mentionné ci-dessus.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Linda Lacroix, EAO
Registraire et chef de la direction